

Audioprothésiste

Concevoir, fabriquer et adapter des prothèses auditives sur mesure pour des patients.

SOINS

APPAREILLAGE DE PERSONNES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CODE MÉTIER

05Z10

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Procéder à l'évaluation de l'audition et informer la personne sur les possibilités d'aides auditives.
- Présenter les caractéristiques des appareillages, les conditions de prise en charge (Sécurité Sociale, mutuelles, plan de financement, ...) et arrêter le choix avec le patient.
- Réaliser la prise d'empreinte du conduit auditif et transmettre les consignes de réalisation de l'appareillage au service concerné.
- Mettre en place et tester l'appareillage sur la personne, la conseiller sur son maniement et programmer un suivi technique.
- Effectuer l'entretien de l'appareillage auditif selon la demande de la personne (gêne, sifflement, évolution de l'audition, ...).
- Renseigner les documents médico-administratifs et effectuer les opérations relatives au règlement.

SAVOIR-FAIRE

- Utilisation d'appareil d'otoscope, d'audiophone, d'audiomètre, ...
- Psychopathologie
- Techniques de mesure de l'audition
- Modalités de passation de tests auditifs
- Techniques de rééducation auditive
- Règles d'hygiène et d'asepsie

CONNAISSANCES REQUISES

- Audioprothèse (43495)

- Audiophonologie (43007)
- Informatique (31054)
- Mathématiques (11054)
- Physique (11454)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1401 Audioprothèses](#)

FORMATION

Diplôme d'État d'audioprothésiste (43495)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

VALIDEUR

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret no 2001-620 du 10 juillet 2001](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Audiotudes Le Forum National des Etudiants Audioprothésistes](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un diplôme admis en dispense (arrêté du 25 Août 1969).

MODALITÉS D'ADMISSION

3 ÉPREUVES ÉCRITES

Physique (2 h, Coef.2), biologie (2 h, Coef.2) et mathématiques (1 h, Coef.1), basées sur le programme de terminal S.

1 ÉPREUVE ORALE

Evaluation des aptitudes psychotechniques et de la culture générale (Coef.5).

Seuls les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 8/20 aux épreuves écrites peuvent se présenter à l'épreuve orale.

JURY

Présidé par le directeur de l'enseignement, il est composé de 5 membres, dont au moins 2 enseignants et 1 audioprothésiste ayant participé à l'enseignement.

PROGRAMME

DURÉE

3 ans

1ÈRE ANNÉE

Mathématiques et informatique

(Cours théoriques : 30 h, travaux pratiques : 25 h)

Toutes les notions de cet enseignement sont développées en vue de leur utilisation dans le cours de physique.

Physique

(Cours théoriques : 90 h, travaux pratiques : 50 h)

Audiologie et otologie

(Cours théoriques : 80 h)

Sciences humaines et sociales

(Cours théoriques : 20 h)

Audioprothèse

(Cours théoriques : 30 h, travaux pratiques : 20 h)

Stages

1 - Stage dans une institution gérontologique (2 semaines)+ rapport.

2 - Stage dans un laboratoire d'audioprothèse (4 semaines)+ rapport.

3 - Stage dans un service hospitalier ORL : prise en charge du sourd, bilan audiométrique (10 semaines) dans un service hospitalier d'ORL comprenant un département d'exploration fonctionnelle audio-vestibulaire+rapport.

2ÈME ANNÉE

Physique

(Cours théoriques : 70 h, travaux pratiques : 40 h)

Audiologie et otologie

(Cours théoriques : 40 h)

Audioprothèse

(Cours théoriques : 100 h, travaux pratiques : 50 h)

Linguistique et phonétique

(Cours théoriques : 20 h, travaux pratiques : 10 h)

Préparation au mémoire

(Cours théoriques : 25 h)

Stage

Stage dans un laboratoire d'audioprothèse (16 semaines) +rapport.

3ÈME ANNÉE

Physique

(Cours théoriques : 10 h, travaux pratiques : 5 h)

Audiologie et otologie

(Cours théoriques : 10 h, travaux pratiques : 10 h)

Audioprothèse

(Cours théoriques : 48 h, travaux pratiques : 12 h)

Gestion et comptabilité

(Cours théoriques : 25 h)

Informatique

Présentation de logiciels de gestion de laboratoire d'audioprothèse et de comptabilité.

Économie d'entreprise

Sciences humaines et sociales

(Cours théoriques : 20 h)

Préparation au mémoire

(Cours théoriques : 20 h)

Stages

1 - Stage dans un laboratoire d'audioprothèse (16 semaines)

+rapport.

2 - Stage de technologie appliquée chez un fabricant

(1 semaine).

Mémoire

Le responsable du mémoire est obligatoirement le maître de stage agréé du stage de 3ème année.

Le mémoire doit être présenté dans les mois qui suivent la réussite à l'examen de 3ème année ou, au plus tard, l'année universitaire suivante ; dans ce cas, il nécessitera une réinscription à la faculté.

OBTENTION DU DIPLÔME

Contrôle continu (épreuves écrites, travaux pratiques) les 2 premières années et en fin de troisième année, une épreuve orale qui porte sur l'ensemble du programme des 3 années. Ne peuvent passer cet examen terminal que les élèves qui ont obtenu une moyenne d'au moins 10/20 à l'ensemble des travaux pratiques et des stages.

STATUT ET ACCÈS

Non spécifié

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'audioprothésiste.
- Obligation de devis normalisé ([Décret n° 2008-1122 du 31 octobre 2008](#))
- Epreuve d'aptitude et stage d'adaptation ([Arrêté du 30 mars 2010](#))

Relations professionnelles

- Médecin traitant.
- Médecin O.R.L.
- Orthophoniste.
- Educateur.

Structures

- Etablissement de soins (Hôpital, clinique, centre de rééducation)
- Centre d'audioprothèse
- Centre mutualiste

LIENS PROFESSIONNELS

- [Union Nationale des Syndicats des Audioprothésistes Français \(UNSAF\)](#)

MOBILITÉ